

Brossard, le 26 janvier 2016

Aux riverains de la zone constructible située dans le grand parc urbain

INFO-TRAVAUX GRANDS CHANTIERS 2016

Objet : Travaux de remblayage, projet de développement Molesini

Madame, Monsieur,

La Ville de Brossard désire vous informer que l'entrepreneur embauché par le promoteur Molesini procédera, **à compter du 2 février**, au remblaiement de trois étangs situés à l'intérieur de la zone constructible dont il est propriétaire. Deux de ces étangs seront remblayés **partiellement** tandis que l'autre le sera **complètement** (voir photo au verso).

La majeure partie de l'eau sera d'abord pompée et les étangs seront ensuite remblayés. Un drainage sera mis en place afin que l'eau s'écoule et ne crée pas de nouvelles zones d'accumulation à la fonte des neiges ou lors d'averses. Le chemin d'accès a été déterminé afin d'éviter d'endommager les arbres dans le parc. La terre de remblai proviendra du bassin de rétention sec prévu sous la ligne d'Hydro-Québec, près de la rue des Caryers. Les travaux devraient s'échelonner **jusqu'au 1^{er} mars**. Cependant, si les conditions météorologiques sont favorables, ces derniers pourraient être de moindre durée. Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre afin de minimiser les inconvénients entourant ces travaux.

Le promoteur détient toutes les autorisations du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour effectuer ces travaux. Rappelons que pour obtenir l'autorisation du ministère, le promoteur avait l'obligation d'aménager une aire de conservation et de renaturalisation d'un secteur en bordure du ruisseau Daigneault.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Eric Boutet
Directeur
Direction de l'urbanisme

VOIR LE PLAN SUR LA PAGE SUIVANTE.

MESSAGE IMPORTANT AUX RIVERAINS DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE SITUÉE DANS LE GRAND PARC URBAIN

